

ASSEMBLÉE MUNICIPALE TAVANNES

LUNDI 8 DECEMBRE 2025

Président : [REDACTED] (PAG)
Secrétaire : [REDACTED] (AB)
Scrutateurs : [REDACTED] (AML) et [REDACTED] (JPD)
Electrices/teurs inscrits : 2097 personnes
Electrices/teurs présents : 110 personnes

La séance de l'assemblée municipale est ouverte à 20h15 par le président.

L'Assemblée a été convoquée par carte personnelle et par publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier No 39 du 29 octobre 2025.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Approuver le budget communal du compte de résultat 2026 – [REDACTED] (ADR)

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes.

Le compte de résultat 2025 présente un excédent de charges pour les comptes de :

- Gestion des déchets : - CHF 450.-
- Sapeurs-pompiers : - CHF 99'100.-
- Traitement des eaux usées : - CHF 77'500.-
- Alimentation en eau : - CHF 189'375.-

Le total général des investissements s'élève à CHF 2'600'000.-.

La Commission des finances, ainsi que le Conseil municipal, recommandent ce budget qui présente un excédent de charges de :

- Compte global : CHF 423'500.-
- Compte général : CHF 57'075.-

Il recommande en outre un maintien de la quotité d'impôt à 1,92, de la taxe immobilière au taux de 1,5% du montant de la valeur officielle des immeubles et la taxe des déchets à CHF 60.-.

La taxe des chiens reste également inchangée avec pour :

- village : 1^{er} chien, CHF 50.- ; 2^{ème}, CHF 60.- ; 3^{ème}, CHF 70.-, etc
- extérieur : CHF 30.-

Discussion : [REDACTED] (JMR) demande s'il est possible de faire un budget équilibré, et sinon, pourquoi cela n'est pas possible ? [REDACTED] (CW) précise que le compte global reflète bien l'excédent de charges 2026 pour la commune de Tavannes et que le montant de CHF 57'075.-, sur plus de 28 millions de

charges et de revenus, équivaut pratiquement à un équilibre. En revanche, le compte global est intentionnellement fixé à CHF 423'500.–, car il intègre les cas de financements spéciaux disposant de fortunes, que le Canton et la fiduciaire nous ont demandé de réduire. L'objectif est notamment d'abaisser le prix de l'eau et celui des déchets en générant volontairement des excédents de charges afin de diminuer la fortune de ces quatre financements spéciaux. Selon une estimation, ces taxes pourraient ainsi être stabilisées jusqu'en 2035. Il est également relevé que le budget présenté reprend au franc près l'ensemble des propositions budgétaires des commissions municipales.

Décision : Acceptation à l'unanimité moins une voix contre.

Notre traditionnel « sous la loupe » présente cette fois les installations photovoltaïques et solaires thermiques constituant la fortune privée au sein de notre village.

2. Abrogation du règlement de la Bibliothèque – [REDACTED] (SS)

[REDACTED] (SS) présente la proposition d'abrogation du règlement de la bibliothèque, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Celle-ci était d'abord une association avant de devenir un service communal. Elle relève que le règlement est devenu obsolète avec le temps, du fait, notamment, que la bibliothèque est aujourd'hui régionale et constitue un service à part entière de la commune. La commission de la Bibliothèque n'est également plus inscrite dans notre Règlement d'organisation et ce service est désormais sous la responsabilité de la commission Vie locale. Elle note également que les autres dispositions inscrites dans ce règlement sont désormais couvertes par d'autres règlements communaux.

Décision : Acceptation de l'abrogation à l'unanimité.

3. Présentation du travail participatif : Agenda 2040 : Tavannes. « Une commune vivante et innovante » - [REDACTED] (MDH)

[REDACTED] (FV) accueille [REDACTED] (MDH), chef de projet du bureau Natura, et indique que le Conseil municipal a choisi d'engager ce travail en début d'année afin de réaliser l'Agenda 2040 avec un groupe de travail de 16 personnes réunissant des membres du Conseil, de l'administration ainsi que des citoyens. Un atelier participatif ouvert à la population s'est également tenu le 15 mai 2025. M. De La Harpe rappelle ensuite le contexte de la démarche ainsi que la notion de développement durable. Il est relevé que le canton de Berne soutient cette initiative et que d'autres communes de la région ont récemment mené un travail similaire.

L'objectif de la démarche a été d'établir un état des lieux pour Tavannes et de définir une vision pour son avenir. Pour ce faire, l'outil du profilographe a été mobilisé, structuré en quatre domaines et 125 indicateurs répartis entre environnement, social, gestion communale et économie. Une vision directrice a ainsi pu être élaborée, constituant l'ossature de l'Agenda 2040. En vue de sa mise en œuvre, des mesures ont été définies, dont plusieurs mesures phares susceptibles d'être réalisées relativement rapidement.

La vision retenue est :

TAVANNES. « Une commune vivante et innovante ». En 2040, Tavannes est une commune dynamique et engagée, capable de relever les défis de son temps grâce à une gestion responsable et transparente. Ses projets innovants, pensés pour durer, renforcent la qualité de vie, protègent la nature et soutiennent l'économie locale. Forte d'un esprit de solidarité et d'une volonté de progrès, la commune est ancrée au cœur de sa région et soigne ses liens avec ses voisins directs et avec l'extérieur. Tavannes avance avec confiance vers un avenir harmonieux et durable, au bénéfice des générations présentes et futures.

Pour concrétiser la vision, 6 objectifs de développement ont été définis pour offrir une ligne à cette vision :

- Renforcer l'engagement citoyen pour valoriser la démocratie locale
- Favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble
- Pérenniser une gestion financière saine et durable
- Soutenir une économie locale résiliente et créatrice d'emplois
- Favoriser la transition énergétique, la biodiversité et améliorer le cadre de vie
- Moderniser les infrastructures tout en respectant l'identité du village

Enfin, afin de concrétiser la démarche, des idées de mesures ont été listées dans un catalogue non exhaustif et non contraignant. Il s'agit d'une ressource évolutive où l'on peut aller chercher des idées.

L'ensemble de la démarche est disponible sur le site internet de la commune : [Agenda 2040 - Tavannes : "Une commune vivante et innovante" - Tavannes](#)

Discussion : [REDACTED] (PAG) demande quelle sera la suite de la démarche et si des échéances sont prévues. [REDACTED] (MDH) répond que la nouvelle équipe de la prochaine législature sera libre de s'appuyer sur ce travail pour avancer. La démarche n'est pas contraignante : elle offre une projection vers l'avenir et laisse aux autorités comme à la population la possibilité de s'en saisir au gré des opportunités pour progresser vers la concrétisation de l'Agenda.

[REDACTED] (GM) s'interroge ensuite sur le portage de l'Agenda 2040 au sein de la commune. Il comprend son caractère non contraignant, mais souhaite savoir comment le monitoring pourrait être envisagé. [REDACTED] (FV) explique qu'il s'agit d'une feuille de route destinée à inspirer. Tavannes est déjà engagé dans ce type de développement, mais il est clair que l'outil n'impose rien. La prochaine législature pourra choisir d'aborder une ou plusieurs mesures chaque année.

[REDACTED] (HJ) demande si un montant spécifique a été prévu au budget pour ces actions. [REDACTED] (FV) précise qu'aucun projet ou budget imposé n'est prévu.

[REDACTED] (PAG) remercie finalement [REDACTED] (MDH) pour sa présentation et son travail.

4. Rapport de la commission de gestion – [REDACTED] JCK

[REDACTED] (JCK), en tant que président de la commission de gestion, prend la parole et lit à l'Assemblée municipale le rapport annuel 2025 de cette commission.

Il est relevé que la commission s'est réunie sept fois durant l'année dans une ambiance de travail sereine. Les sujets abordés lors de ses séances ont été :

- Le projet de la place de la gare
- Les modifications apportées au Règlement d'organisation
- Le rôle de la commission de gestion
- La Vie locale et les différentes manifestations organisées
- Les écoles et notamment le secrétariat scolaire
- Le rôle du secrétaire municipal
- Le bilan et le travail effectué par [REDACTED] (FV) durant ses deux législatures

Afin de traiter ces différents points, la commission a invité lors de ses séances : [REDACTED] (ASL), (Conseillère municipale, Urbanisme), [REDACTED] (SS), (Conseillère municipale, Vie locale), [REDACTED] (VB), (Conseillère municipale, Écoles), [REDACTED] (AB), (Secrétaire municipal), et [REDACTED] (FV), (Maire).

5. Divers

■ (CR) demande à quel moment la Municipalité publiera l'avis relatif à la nouvelle signalisation mise en place vers la Rue des Tilleuls, quand cette signalisation sera mise en conformité et de quelle manière les interdictions de stationner seront appliquées lors des mariages ou des enterrements.

■ (CG) répond qu'il va se renseigner et reviendra vers lui avec des précisions.

■ (JS) relève qu'il a été surpris de ne pas voir figurer à l'Ordre du jour l'acceptation du Procès-Verbal de la dernière Assemblée municipale. ■ (PAG) rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'organisation, le Procès-Verbal est mis à disposition du public durant 30 jours à l'administration municipale, au plus tard 14 jours après l'Assemblée. Sa validation relève désormais du Conseil municipal (art. 60, al. 3 du Règlement d'organisation).

■ (JS) interroge ensuite la Municipalité au sujet de l'éclairage de Noël et de la lumière bleue projetée sur l'Hôtel de Ville. Il indique trouver cela sympathique, mais un peu trop « Las Vegas ».

■ (ASL) explique que le Conseil municipal a effectivement souhaité tester une mise en lumière et qu'un entretien avec l'entreprise responsable est prévu demain pour en discuter.

■ (EG) s'interroge sur la situation des places de parc, estimant qu'elles diminuent au sein de la commune. ■ (FV) confirme qu'autour de l'Hôtel de Ville, certaines ont effectivement dû être attribuées au service du feu ainsi qu'à la Police cantonale. Il reconnaît que cette préoccupation est partagée par les autorités. Concernant la place de la gare, la question se pose également : doit-on maintenir uniquement des places de parc, en supprimer ? La population sera à nouveau consultée au sujet de l'évolution envisagée dans le cadre de l'ébauche en cours. Il souligne qu'il faudra trouver des solutions, que quelques pistes existent déjà et qu'il s'agit maintenant de les approfondir.

■ (DE) demande si le téléski fonctionnera cet hiver et si la situation a été prise en main.

■ (SS) répond que la commission de gestion avait déjà soulevé cette question et qu'il sera effectivement difficile d'ouvrir cet hiver. Une délégation de la voirie, des services techniques et de la Vie locale s'est réunie, et il apparaît que la situation est plus complexe qu'il n'y paraît, les exigences techniques et sécuritaires n'étant actuellement pas remplies. Il faudrait en outre qu'une personne soit formée, ce qui rend l'ouverture pour cet hiver peu réaliste. Pour les années à venir, des investissements seraient nécessaires, ce qui pose la question, à long terme, de l'opportunité de consacrer un budget conséquent à ce téléski pour quelques jours d'exploitation par année, ou de privilégier le soutien aux installations des communes voisines. À ce stade, aucune solution n'a pu être trouvée pour l'hiver en cours.

■ (DE) indique avoir contacté l'Office fédéral des transports, qui estime qu'une exploitation serait possible jusqu'en 2026. Il précise qu'un remplacement du câble serait nécessaire d'ici 8 à 12 ans et qu'une personne du village était formée, mais qu'elle n'a jamais été sollicitée pour déterminer les démarches à entreprendre. Il regrette l'absence de dialogue permettant de maintenir le fonctionnement du téléski. ■ (SS) le remercie pour sa remarque et souligne que le Conseil municipal n'entend pas couper le dialogue et poursuivra l'examen de la question.

■ (DM) compare avec le téléski de Valbirse, en questionnant si quelque chose de comparable pouvait peut-être se faire chez nous ?

■ (FV) prend ensuite la parole pour ce qui constitue sa dernière allocution en tant que maire devant l'Assemblée municipale. Il profite de cet instant pour adresser ses remerciements à sa compagne

■ (MH), à l'ensemble des membres du Conseil municipal de la première législature, aux membres actuels ainsi qu'à l'administration municipale. Il relève avec satisfaction que les engagements pris il y a huit ans ont pu être tenus. Il exprime également sa gratitude envers la population pour la

confiance qui lui a été accordée. Cette expérience, souligne-t-il, lui a beaucoup apporté et lui a permis de rencontrer des personnes formidables.

■■■■■ (SS) prend également la parole pour remercier chaleureusement ■■■■■ (FV) pour son engagement au cours de ces huit dernières années. Elle souligne notamment sa grande capacité d'adaptation et rappelle que de nombreux projets importants ont vu le jour sous son impulsion. Il s'est consacré à son rôle de maire avec constance, en gardant le cap. Il a su diriger, déléguer et accorder sa confiance. Aujourd'hui, il transmet le témoin en laissant derrière lui une responsabilité assumée, un équipage motivé et un village qui rayonne bien au-delà de ses frontières.

L'assemblée est levée à 21h50.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président

Le secrétaire

■■■■■ (PAG)

■■■■■ (AB)